ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la marine marchande

Question écrite n° 72468

Texte de la question

M. Jean Dufour attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la dimension de la formation en matière de sécurité maritime comme pour l'efficacité du travail qui apparaît essentielle. Cela est mis en évidence dans le rapport de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale concernant l'application de la directive européenne sur la déréglementation des activités portuaires. Cette dimension est confirmée par l'association des sociétés d'assurances maritimes qui, récemment encore, soulignent que 90 % des abordages en mer ne sont pas dus à un manque de commandement en passerelle mais à un échange entre la formation et la pratique. Dans ces dernières années, l'écart a été mis sur l'utilisation de la simulation dans les écoles de la marine marchande. Si à l'évidence cette méthode contribue à la qualité, son utilisation exclusive comporte des inconvénients que nombre d'études ont relevés, y compris comme c'est le cas de l'aviation lors d'une utilisation déséquilibrée par rapport à la formation pratique non virtuelle. Tous les grands pays maritimes sous une forme ou une autre portent donc une attention particulière à la dimension pratique de la formation. La marine nationale, elle-même, utilise des navires-écoles. Il lui demande quand et comment il va prendre en compte cette dimension essentielle dans la qualification, en dotant les écoles de la marine marchande de navires-écoles dont elles sont dépourvues, venant compléter ainsi le dispositif de simulation actuellement utilisé.

Données clés

Auteur : M. Jean Dufour
Circonscription : Bouches-du-Rhône (4e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72468
Rubrique : Transports par eau
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 529